



Scolarisation des élèves requérants d'asile de 4 à 15 ans
INFORMATION DU SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT

Face à l'arrivée constante d'un nombre élevé de familles requérantes d'asile dans notre canton, le Service de l'enseignement communique les informations suivantes, en matière de scolarisation des élèves de 4 à 15 ans.

1. Le Service de l'enseignement entretient des relations constantes avec le Service de la population et des migrations et le Service de l'action sociale, par l'Office de l'asile. L'objectif est de posséder les informations actualisées sur le flux de requérants d'asile dans notre canton et sur son influence en matière de scolarisation des enfants et des jeunes. La communication est ainsi ouverte à tous les échelons des Services et unités concernés par la migration.
2. Les populations les plus représentées actuellement dans le domaine de l'asile, dans notre canton, sont celles issues de la Syrie, de l'Erythrée et de l'Afghanistan.
3. Le Service de la population et des migrations confirme qu'en raison de la situation politique, le nombre d'arrivées de requérants d'asile pour l'année 2016 est extrêmement difficile à prévoir. Cependant, il apparaît que les personnes accueillies dans le domaine de l'asile vont résider dans notre canton durant plusieurs années. Une politique d'intégration est donc à conduire.
4. Dès leur arrivée dans notre canton, les personnes requérantes d'asile sont hébergées dans des centres collectifs de premier et de deuxième accueil situés actuellement à St-Gingolph, Les Mayens de Chamoson, Vernamiège et Steg. Le Service de l'action sociale est à la recherche de nouveaux sites. Ces centres mettent en place les premières mesures d'insertion sociale (us et coutumes, règles de base) et dès que possible, les familles sont logées dans des appartements individuels, dans les diverses communes du canton.
5. En collaboration avec le Service de l'action sociale, le Service de l'enseignement a ouvert des cours de soutien spécifiques dans les centres collectifs de St-Gingolph, Vernamiège, Les Mayens de Chamoson et transitoirement à Sion, pour apporter aux enfants et jeunes de 4 à 15 ans les premiers rudiments de la langue et du « métier d'élèves ». Lorsque les familles ont intégré un logement individuel, leurs enfants sont scolarisés, en principe, dans les classes des établissements communaux ou régionaux.
6. En raison du nombre important d'arrivées constatées en 2015 et début 2016, la durée de logement des familles en centres collectifs a été fortement réduite. Dans ce contexte, le Service de l'enseignement désire, en collaboration avec le Service de l'action sociale, mettre en place des formes de scolarisation groupées d'élèves requérants d'asile. Celles-ci seront différenciées, dans le nombre et la durée, notamment au regard de la concentration des élèves concernés, de leur âge ainsi que du niveau de scolarisation antérieur.
7. Tous statuts confondus, durant l'année scolaire 2015-2016, les élèves qui fréquentent les cours de soutien sont notamment issus du Portugal (35% du total des élèves en soutien), de la Syrie (9%), de l'Italie (8%), de l'Erythrée (7%), de la Suisse (7%) et de l'Afghanistan (5%).

Sion, le 22 mars 2016/MD


Jean-Marie Cleusix
Chef de service